

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 AVRIL 2022**

**Présents** : M. LORTON Nicolas, Mme LELIEVRE Nathalie, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme MARINGUE Céline, M. GILOT Cédric, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme SEURRE Fabienne, Mme CARL Véronique, Mme PETIT Agnès, Mme RAVIER Béatrice, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme BOUTON Christelle, M. PICHARD Bruno, M. BACA Guillaume, M. TRAMOY Jean-Louis, M. CHAUVOT Julien, Mme ETIENNE Bouchra, M. VERNUSSE Michel.

**Absent** : M. JAMMES Pierre,

Mme Nathalie LELIEVRE est nommée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
  - 2 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE - SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT
  - 3- VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022
  - 4 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 : SUBVENTION EAUX PLUVIALES
  - 5 – SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
  - 6 – SUBVENTION BIBLIOTHEQUE
  - 7- TARIF LOTISSEMENT TRANCHE 2
  - 8 – CONTRAT N° 115-2021 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS  
DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS  
INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h00.

**1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande l’approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 est approuvé par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

**2 - VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT**

**BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2022.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 2 401 036 € pour la section de fonctionnement.

**Dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général : 939 765.57 €  
Charges de personnel : 725 400.00 €  
Atténuations de produits : 61 581.00 €  
Autres charges de gestion courante : 129 314.49 €  
Charges financières : 400.00 €  
Charges exceptionnelles : 5 975.00 €  
Dotations provisions semi-budgétaires : 600.00 €  
Dépenses imprévues de fonctionnement : 80 000.00 €  
Virement à la section d'investissement : 443 000.00 €  
Opération d'ordre entre section : 15 000.00 €

**Recettes de fonctionnement :**

Atténuations de charges : 16 000 €  
Produits des services : 22 850.00 €  
Impôts et taxes : 657 698.00 €  
Dotations et participations : 499 782.00 €  
Autres produits de gestion courante : 51 600 €  
Produits financiers : 600.00 €  
Produits exceptionnels : 3 650.80 €  
Résultat reporté : 1 148 855.20 €

En section d'investissement sont inscrits 950 060.00 € en recettes comme en dépenses.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement pour :

- acquisition de matériel : 89 913.09 € (tondeuse, débroussailleuse, panneaux de signalisation, plaques de rue...)
- bâtiments communaux : 261 000.00 € (rénovation immeubles communaux place du Marché, rénovation bancs de l'église, travaux mairie...)
- créance lotissement : 113 250.00 €
- dépenses imprévues : 40 000.00 €
- aménagement routier : 80 000.00 € (trottoirs, voirie, plantations...)
- pont de Varennes : 50 060 €

Les recettes d'investissement sont essentiellement pour :

- FCTVA : 95 000.00 €
- TLE : 3 100.09 €
- affectation résultat : 361 095.91 €
- subvention DETR : 21 541.00 €
- subvention FAIR : 4 023.00 €
- subvention FAFA : 5 000.00 €
- transfert : 443 000.00 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2022 de la commune soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## BUDGET PRIMITIF 2022 EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2022.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 271 422.00 € pour la section d'exploitation.

### **Dépenses d'exploitation :**

Charges à caractère général : 145 299.00 €  
Charges de personnel et frais assimilés : 21 000.00 €  
Atténuation de produits : 27 900.00 €  
Autres charges de gestion courante : 5 000.00 €  
Charges financières : 950.00 €  
Charges exceptionnelles : 2 800.00 €  
Dépenses imprévues : 9 000.00 €  
Opération d'ordre entre section : 30 800.00 €  
Virement à la section d'investissement : 28 673.00 €

### **Recettes d'exploitation :**

Vente de produits : 152 900.00 €  
Subventions d'exploitation : 1 000.56 €  
Autres produits de gestion courante : 800.00 €  
Produits exceptionnels : 1 756.00 €  
Opérations d'ordre entre section : 1 395.00 €  
Résultat reporté : 113 570.44 €

En section d'investissement sont inscrits 474 944.00 € € en recettes comme en dépenses

### **Dépenses d'investissement sont essentiellement :**

Immobilisations corporelles : 438 849.00 € modification de la station de traitement pour l'élimination du COT, le renouvellement des canalisations d'eau, la majorité de ces travaux concerne les engagements pris lors de l'approbation du schéma directeur (Les Cantons, Le Bourg, Le Thielay)  
Dépenses imprévues : 9 000 €  
Opérations d'ordre entre sections : 1 395 €

### **Recettes d'investissement sont essentiellement**

Opérations d'ordre entre sections : 30 800.00 €  
Virement de la section d'exploitation : 28 673.00 €  
Emprunts : 130 000 € nécessaire à la réalisation des travaux et permettant de ne pas impacter directement le prix du m<sup>3</sup> d'eau  
Subvention d'investissement : 45 990 €  
Solde d'exécution reporté : 232 672.97 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2022 du service des eaux soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2022.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 141 052.00 € pour la section d'exploitation

### **Dépenses d'exploitation :**

Charges à caractère général : 84 500.00 €  
Charges de personnel et frais assimilés : 11 752.00 €  
Atténuations de produits : 8 000.00 €  
Autres charges de gestion courante : 1 600.00 €  
Charges financières : 1 800.00 €  
Charges exceptionnelles : 5 600.00 €  
Dépenses imprévues : 7 000.00 €  
Opérations d'ordre entre section : 20 800.00 €

### **Recettes d'exploitation :**

Vente de produits : 52 700.00 €  
Subvention d'exploitation : 4 923.00 €  
Autres produits de gestion courante : 100.47 €  
Produits exceptionnels : 500.00 €  
Opérations d'ordre entre section : 2 200.00 €  
Résultat reporté : 80 628.53 €

En section d'investissement sont inscrits 607 340.00 € en recettes comme en dépenses.

### **Dépenses d'investissement sont essentiellement :**

Immobilisations corporelles : 576 340.00 € (mise en séparatif Bourg/La Cale)  
Immobilisations incorporelles : 10 000.00 €  
Emprunts et dettes : 10 800.00 €  
Dépenses imprévues : 8 000.00 €  
Opérations d'ordre entre sections : 2 200.00 €

### **Recettes d'investissement sont essentiellement :**

Subventions d'investissement : 235 000.83 €  
Opérations d'ordre entre sections : 20 800.00 €  
Solde d'exécution reporté : 351 539.17 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2022 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT « HAMEAU DU CHAMP BREZAT »

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2022

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 507 199.43 € pour la section de fonctionnement.

**Dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général : 295 500.00 €  
Opération d'ordre entre section : 171 698.00 €  
Résultat reporté : 40 000.43 €

**Recettes de fonctionnement :**

Produits des services : 180 000 € vente de lots  
Produits exceptionnels : 42 250.43 €  
Opération d'ordre entre section : 284 948.00 €

En section d'investissement sont inscrits 284 948.00 € en recettes comme en dépenses

**Dépenses d'investissement sont essentiellement :**

Opération d'ordre entre sections : 284 948.00 €

**Recettes d'investissement sont essentiellement :**

Participation budget communal : 113 250.00 €  
Opération d'ordre entre sections : 171 698.00 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2022 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**3 – VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2022 les taux des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti à leurs valeurs actuelles, soit respectivement :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.21 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.30 %.

**4 - BUDGET 2022 DE L'ASSAINISSEMENT : SUBVENTION EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre chaque année une délibération fixant la participation du budget communal au service de l'assainissement qui supporte la collecte et le traitement d'une partie des eaux pluviales où il n'y a pas de séparatif.

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales, la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1 423.56 € par an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du budget communal au service de l'assainissement et dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/657364 du budget de la commune et en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1 424 €.

**5 – SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur du Groupe scolaire « LES PASTELS » par lequel il sollicite la commune pour une participation de 50 €/enfant, soit 1 800 €, afin de financer le voyage scolaire à PARIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une somme de 50 € par élève, soit 1 800 €, pour le financement du voyage scolaire à PARIS et dit que cette somme sera versée sous la forme d'une subvention à l'Amicale Laïque étant donné que cette dernière a déjà avancé la somme pour le paiement des billets de train.

## **6 – SUBVENTION BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LELIEVRE.

Mme LELIEVRE rappelle au Conseil le projet d'informatisation la bibliothèque communale avec un logiciel de gestion. Lors de la réunion du 11 février dernier le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département. Cependant il s'avère que la commune peut également solliciter une aide DGD auprès des services de l'Etat (DRAC).

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la dépense pour l'informatisation de la bibliothèque et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide DGD auprès des services de l'Etat (DRAC) ainsi qu'une aide dans le cadre du dispositif de Conseil et accompagnement culturel au service des territoires de la BDSL

## **7- TARIF LOTISSEMENT TRANCHE 2**

La tranche 2 du lotissement Hameau du Champ Brézat ayant bien avancé, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer dès à présent le tarif du m<sup>2</sup> des futurs lots, en tenant compte des investissements réalisés, de l'emplacement de la seconde tranche mais en veillant à ce que le prix reste attractif pour attirer de nouvelles familles sur le territoire. Monsieur le Maire propose un prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur Michel VERNUSSE prend la parole afin de faire connaître son avis concernant la hausse de prix du terrain et estime que l'augmentation est très importante. Monsieur le Maire précise que les matériaux, les études de sol ont aussi augmenté et ajoute que ce prix est raisonnable comparé à ceux des autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente des parcelles de la seconde tranche du lotissement « Hameau du Champ Brézat » à 20 € HT le m<sup>2</sup> soit 24 € TTC le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.

## **8 – CONTRAT N° 115-2021 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'agent technique bénéficiant du contrat de travail 115-2021, créé pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, par lequel est sollicité une réduction du temps de travail afin que ce dernier passe de 23/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, considérant que cette baisse de – de 10% n'aura pas d'impact sur l'organisation des services, accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à établir un avenant au dit contrat ayant pour objet la modification du temps de travail qui passera ainsi de 23/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mai 2022.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

## **DECISION DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Aucune décision n'a été prise.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie en hommage des déportés aura lieu le vendredi 22 avril 2022 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h39.